

Etat des lieux et définition des besoins pour les élèves en situation de handicap

Pilotes

Mme Bourdy-Mussington, maître référent pour Saint-Barthélemy et Saint-Martin
M. Parisot, chargé de mission auprès de l'inspecteur d'académie - directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Priorités

- Nationale : BO du 19 février 2015 : La scolarisation des élèves en situation de handicap
- Académique : Axe 1 – priorité 3 : La prise en charge des élèves à besoin particulier (handicap, troubles «dys», EIP)
- D'Pass : Etat des lieux et définition des besoins pour les élèves en situation de handicap à partir d'une enquête

Constats

A Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, un nombre important d'élèves en situation de handicap. Une absence de structure extérieure à l'Education nationale pour prendre en charge ces enfants aux handicaps souvent divers.

Objectifs

Faire un état des lieux précis des demandes afin de proposer des solutions en adéquation avec les besoins des élèves en situation de handicap.

Indicateurs de réussite

Tous les élèves en situation de handicap scolarisés dans des conditions d'enseignement qui respectent les préconisations des textes officiels.

Calendrier

Rentrée 2016 :

- Fermeture d'une ULIS école à Saint-Barthélemy ;
- Ouverture d'une ULIS collège TED à la cité scolaire ;
- Ouverture d'une ULIS collège TFC au collège de Mont des Accords ;
- Ouverture d'une ULIS collège TFC au collège de Quartier d'Orléans.

Rentrée 2017 :

- Ouverture d'une ULIS lycée au LPO

Besoins

Rentrée 2017 :

Formation des enseignants pour avoir des enseignants spécialisés avec ces élèves en situation de handicap.

Rentrée 2018 :

Ajustement (ouverture/fermeture) du nombre de classe ULIS (école/collège/lycée) en fonction des demandes et des besoins réels sur les deux collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Évaluation

Répondre aux demandes et anticiper l'évolution des besoins en terme de places nécessaires pour des élèves en situation de handicap.

Bilan d'étape

2017

A Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, 199 élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps sont scolarisés dans le premier et dans le second degré (101 dans le premier degré et 98 dans le second degré).

Ces 199 élèves se répartissent de la manière suivante : 134 élèves au sein des dispositifs ULIS (53 dans le premier degré et 81 dans le second degré) et 65 élèves suivent leur scolarité en classe ordinaire et sont accompagnés par des AESH (48 dans le premier degré et 17 dans le second degré).

Rentrée 2017 :

- Ouverture d'une seconde ULIS lycée au LPO
- Ouverture d'une ULIS à l'école élémentaire Omer Arrondell